

RÈGLEMENT NUMÉRO 20-004

MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME 18-942 EN VUE D'AGRANDIR UNE AIRE D'AFFECTATION MIXTE A MEME UNE AIRE D'AFFECTATION COMMERCIALE SUR LE BOULEVARD DU SACRE-CŒUR

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Félicien est régie par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) et par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE le plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Félicien est entré en vigueur le 9 août 2018;

ATTENDU QUE dans le plan d'urbanisme 03-599 et ses amendements, le lot 5 478 339 au cadastre du Québec correspondant au 863, boulevard du Sacré-Cœur était compris dans l'aire d'affectation mixte;

ATTENDU QU'à la suite de la révision du plan d'urbanisme, entré en vigueur le 13 juin 2018, cet immeuble a été inclus dans l'aire d'affectation commerciale;

ATTENDU la demande du propriétaire du lot identifié ci-devant que l'immeuble fasse à nouveau partie de l'aire d'affectation mixte;

ATTENDU QUE ces modifications ont été recommandées par le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saint-Félicien;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Félicien juge à propos d'établir ce projet de règlement.

LE CONSEIL DÉCRÈTE ET STATUE CE QUI SUIT :

PREAMBULE

ARTICLE 1 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

AGRANDISSEMENT D'UNE AIRE D'AFFECTATION MIXTE A MEME UNE AIRE D'AFFECTATION COMMERCIALE

ARTICLE 2 Dans le secteur du boulevard du Sacré-Cœur, une aire d'affectation mixte est agrandie à même une aire d'affectation commerciale.

ARTICLE 3 Le feuillet 2 de 3 du plan des grandes affectations, intégré au plan d'urbanisme, est modifié en conséquence, comme en font foi les plans numéros 20-004-1 et 20-004-2 démontrant la situation actuelle de même que la situation projetée, joints au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ENTREE EN VIGUEUR

ARTICLE 4 Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

ADOPTÉ à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 17 août 2020.